

1314

Message

du

Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale

concernant

la participation de la Confédération à une société pour l'exploitation et le traitement métallurgique de minerais de fer.

(Du 20 septembre 1920.)

Conformément à l'idée suggérée par la division de l'économie industrielle de guerre relevant du département fédéral de l'économie publique, une société ayant pour but l'étude approfondie et méthodique des gisements ferrifères en Suisse et le traitement métallurgique des minerais de fer au four électrique a été fondée dans le courant de l'automne de 1918 (voir XI^e rapport sur l'exercice des pleins pouvoirs, page 93).

La « Société d'études pour la mise en valeur des gisements métallifères en Suisse », telle est la dénomination de l'organisme dont il s'agit, commença ses travaux par l'étude, au point de vue géologique et minier, de tous les gisements ferrifères connus jusqu'alors. Au cours de cet examen, elle découvrit un gisement de minerai de fer dont l'existence était inconnue, ou du moins, complètement tombée dans l'oubli; ce gisement semble devoir être, en ce qui concerne la quantité et la qualité du minerai, d'une très grande importance pour notre économie nationale. Il s'agit du gisement qui s'étend entre les villages d'Herznach et de Wölfinswil dans le Fricktal; il a une superficie d'au moins 500 hectares. La couche de minerai a une puissance de 2,5 à 3 mètres. Elle se trouve à une profondeur de 10 à 50 mètres de la surface du sol; celle-ci est formée en majeure partie de terrain à prairies, peu fertile, et de forêts. D'après les nombreuses analyses auxquelles il a été procédé jusqu'ici, le minerai a une teneur en fer de 31 %, en chaux de 10 % et en acide silicique de 16 % en moyenne.

Outre les fouilles qui amenèrent la découverte du gisement ferrifère, la société d'études fit procéder à toute une série de sondages à carottes. Grâce à ceux-ci, une étendue de 190 hectares environ a été entièrement reconnue jusqu'ici

et l'on a constaté la présence certaine d'au moins 15 millions de tonnes de minerai. Toutefois, en tenant compte du terrain qui n'a pas encore été complètement reconnu, l'on peut affirmer qu'il existe dans la région une quantité de minerai de beaucoup supérieure à 15 millions de tonnes; elle dépassera vraisemblablement le chiffre de 22 millions de tonnes. D'autre part, la société fit procéder à un essai d'exploitation, lequel permit de constater que l'extradiction du minerai pouvait se faire dans des conditions très favorables. Pour ce qui est de l'extraction et de la composition du minerai, le gisement dont il s'agit se laisse comparer, de préférence, aux mines de fer de Lorraine. Il n'y a donc pas de doute que l'extradiction et la mise en valeur du minerai puissent se faire dans des conditions rationnelles. Toute l'importance de ce gisement pour notre économie nationale ressort clairement de cette constatation: c'est que les 15 millions de tonnes dont l'existence a pu, jusqu'ici, être établie d'une façon certaine, auraient suffi pour subvenir, pendant 45 ans environ, à nos besoins d'avant-guerre en fonte de fer (100 000 tonnes par an). La société d'études a obtenu du canton d'Argovie une concession d'exploitation pour la durée de 60 ans.

La découverte de cet important gisement ne résout toutefois qu'une partie du problème qui consiste à rendre la Suisse plus indépendante de l'étranger en matière économique. Il faut encore que les minerais découverts soient soumis à un traitement métallurgique en Suisse. Or, comme nous ne produisons pas de charbon propre à cette opération, on ne peut envisager qu'un seul moyen de retirer le fer de son minerai: c'est le traitement métallurgique au four électrique. Ce mode de traitement n'exige, pour la production d'une tonne de fer brut, que 350 kg de coke, au lieu des 1100 à 1300 kg nécessaires pour le traitement du minerai dans les hauts fourneaux ordinaires. Par contre, il faudra procurer en compensation au four électrique une assez forte quantité de courant. Le traitement métallurgique au four électrique est donc réalisable avec un minimum de matières de provenance étrangère; en outre, il donne à nos centrales suisses d'électricité une bonne occasion d'utiliser leur énergie résiduelle. Ce système constitue donc, du point de vue économique, la véritable solution et c'est à elle qu'il faut viser.

Cependant, l'emploi de hauts fourneaux électriques pose encore divers problèmes d'ordre technique et économique. Jusqu'à ce jour, ce mode de traitement métallurgique a surtout pris pied en Scandinavie; mais il n'y est pas appliqué

à du minerai analogue à celui du Fricktal et la carburation y est généralement opérée au moyen de charbon de bois. Aussi sera-t-il encore nécessaire de faire, dans les hauts fourneaux électriques à établir, toute une série d'essais coûteux. De l'avis d'experts, on ne saurait douter du succès de ces essais.

L'établissement des hauts fourneaux électriques et des installations qui s'y rattachent, l'aménagement et les installations de la mine et spécialement les essais auxquels nous venons de faire allusion exigent de grands capitaux, quand bien même il ne s'agit, pour le moment, que de produire du fer brut. Etant données les conditions financières actuelles, la dotation d'une société pour le traitement métallurgique du minerai n'est évidemment pas chose facile.

D'autre part, notre économie nationale a grand intérêt à ce que la préparation de fer au moyen de minerai suisse soit entreprise le plus tôt possible, car selon toutes probabilités, la pénurie de fer sévira dans le monde entier longtemps encore. Non seulement notre industrie mécanique, si développée, mais encore notre agriculture est intéressée à la création de l'entreprise visée; en effet, il est probable que plus tard une assez grande quantité de fer à l'état liquide sera transformée en acier, ce qui permettra d'obtenir, grâce au phosphore contenu dans le minerai, de notables quantités de scories Thomas. Comme nous l'avons déjà dit, le traitement métallurgique du minerai du Fricktal peut aussi offrir un intérêt aux centrales suisses d'électricité. Plus spécialement les usines à basse chute ont des difficultés d'écouler leur force d'été; or, comme le haut fourneau électrique peut s'adapter, mieux que tout autre consommateur, aux disponibilités d'énergie, le traitement métallurgique au four électrique est appelé à jouer un rôle important dans l'utilisation rationnelle de nos forces hydrauliques.

La Suisse, on le sait, est un pays pauvre en matières minérales. Aussi, est-il d'autant plus nécessaire qu'elle tire parti des gisements dont elle dispose et qui méritent d'être exploités. Pendant la guerre, tous les Etats qui nous entourent ont fait de grands efforts pour intensifier leur production de matières premières, afin de se rendre plus indépendants de l'étranger dans le domaine économique. Aujourd'hui, ces efforts sont poursuivis à juste titre. C'est pourquoi nous croyons qu'il est juste d'appuyer ceux qui, en Suisse, visent au même but. Notre économie nationale ayant un intérêt tout spécial à ce que les minerais découverts soient traités dans les hauts fourneaux électriques et non pas dans les hauts

fourneaux ordinaires et, d'autre part, le succès du traitement métallurgique au four électrique dépendant d'essais encore nécessaires, on ne peut guère demander de l'industrie suisse qu'elle supporte seule tous les frais de ces essais. Abandonnée à elle-même, elle ne pourrait d'ailleurs pas réunir les capitaux indispensables. En outre, il faut considérer que la société d'études cédera sans aucun bénéfice la concession dont elle dispose à la société projetée pour l'exploitation et le traitement métallurgique de minerais. En s'intéressant financièrement à la société, la Confédération s'assurera, avec le canton d'Argovie, une influence sur l'entreprise.

Dans la dotation financière de la société, il faut tenir compte du fait que les essais auxquels il faudra procéder en vue du traitement métallurgique du minerai seront coûteux. Aussi la société pour la mise en valeur des gisements métallifères de la Suisse chercha-t-elle tout d'abord à obtenir un subside fédéral à fonds perdu. Le département de l'économie publique, chargé des travaux préliminaires, estima toutefois qu'il ne convenait pas de faire supporter uniquement à la Confédération le risque d'essais techniques dont le résultat profiterait plus tard surtout à l'industrie privée. Afin d'établir une répartition équitable de ces risques entre les intéressés, il est prévu que sur chaque action de fr. 5000, valeur nominale, il sera versé un supplément de fr. 1000, de sorte que, dès le début, une réserve de 20% du capital social sera affectée aux essais dont il s'agit. En conséquence, il sera possible de dépenser, sans que le capital social en souffre, la somme nécessaire aux essais de traitement métallurgique au four électrique. D'autre part, cette solution mettra la Confédération et les autres intéressés sur un pied d'égalité.

Les membres de la société d'études qui appartiennent à l'industrie des métaux et machines et qui ont, en premier lieu, le droit de s'intéresser à la société, ont promis jusqu'ici des souscriptions pour un montant total de 2 millions de francs en chiffre rond.

On prévoit en outre que le canton d'Argovie souscrira, pour lui et les Forces motrices argoviennes, une somme de 300,000 francs au moins et l'industrie suisse du ciment une somme de 200,000 francs au moins.

Il est probable que d'autres intéressés encore donneront leur appui financier à l'entreprise. Un capital de 4 millions de francs est nécessaire. Selon les prévisions de la société d'études, le capital trouverait l'emploi suivant:

| | |
|--|---------------------------|
| 1. Aménagement de la mine, y compris l'acquisition de camions automobiles pour le transport de minerai | Environ Fr. 750 000 |
| 2. Usine électrochimique | 1 300 000 |
| 3. Etablissement de hauts fournaux électriques et des installations nécessaires | 1 450 000 |
| 4. Fonds de roulement provisoire | 500 000 |
| | En tout : 4 000 000 |

Nous vous recommandons d'accepter le projet d'arrêté fédéral ci-après.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Berne, le 20 septembre 1920.

Au nom du Conseil fédéral suisse :
Le président de la Confédération, MOTTA.
Le chancelier de la Confédération, STEIGER.

Projet.

Arrêté fédéral

concernant

la participation de la Confédération à une société pour l'exploitation et le traitement métallurgique de minerais de fer.

L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE,

Vu le message du Conseil fédéral du 20 septembre 1920,
arrête :

Article premier. La Confédération s'intéresse pour un montant de 1,2 million de francs à une société, au capital exclusivement suisse, ayant pour objet l'exploitation et le traitement métallurgique de gisements métallifères suisses, en particulier du gisement ferrifère du Fricktal. Cette contribution financière est subordonnée à la condition qu'un capital d'au moins 4 millions de francs au total soit réuni dans le but indiqué et que la Confédération soit représentée dans le conseil d'administration proportionnellement à la somme souscrite par elle.

Art. 2. Le présent arrêté est déclaré urgent et entre immédiatement en vigueur.

Le Conseil fédéral est chargé d'en assurer l'exécution.

Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant la participation de la Confédération à une société pour l'exploitation et le traitement métallurgique de minerais de fer. (Du 20 septembre 1920.)

| | |
|---------------------|------------------|
| In | Bundesblatt |
| Dans | Feuille fédérale |
| In | Foglio federale |
| Jahr | 1920 |
| Année | |
| Anno | |
| Band | 4 |
| Volume | |
| Volume | |
| Heft | 40 |
| Cahier | |
| Numero | |
| Geschäftsnummer | 1314 |
| Numéro d'affaire | |
| Numero dell'oggetto | |
| Datum | 29.09.1920 |
| Date | |
| Data | |
| Seite | 360-364 |
| Page | |
| Pagina | |
| Ref. No | 10 082 610 |

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.